

Rappel des dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières :

...

Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

...

Réponse de M. Treuil



Chambre Régionale des Comptes
Monsieur Christian MICHAUT
21 rue Bouquet
CS 11110
76174 Rouen Cédex

Rouen, le 2 juin 2022

Lettre recommandée avec A.R n° 1A 191 314 2893 5

Objet : Réponse au courrier du 6 mai 2022

Monsieur le Président,

Pour faire suite à la réception du rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la CCI de région Normandie, je vous prie de trouver ci-dessous un complément d'informations portant principalement sur deux sujets : les parts détenues par la CCI Normandie dans la société Normandie Capital et la mise en place des actions de soutien à l'exportation.

1) Parts détenues au sein de Normandie Capital (pages 2-15-16)

Il est mis en avant que l'objet social de Normandie Capital n'est pas lié à la mission de soutien à l'export, seule mission opérationnelle CCIR prévue dans le Schéma Régional d'organisation et de Moyens et qu'à l'heure où la CCIR recherche des marges de manœuvres financières, la conservation de ces parts apparaît critiquable.

Il nous apparaît nécessaire d'apporter quelques éléments complémentaires :

- Les deux CRCI Haute-Normandie et Basse-Normandie ont décidé de participer au capital de Normandie Capital par décision de Bureau des 19 mai et 16 juin 2000 : cette participation des CRCI étant la condition du désistement des CCI territoriales du bénéfice du boni de liquidation de la société Normandie Caution (cf. courriers joints pour la CRCIHN et les CCIT de Haute-Normandie).
- L'objet précisé dans les statuts de Normandie Capital est : « ...de concourir, par des interventions en fonds propres, à la création, au développement et à la transmission d'entreprises, spécialement d'entreprises ayant leur siège social ou un établissement en Normandie... ». Si le SROM confie à la CCIR la mission d'accompagnement à l'international, il s'avère que la CRCI peut être, également, **tête de réseau normand** sur les autres axes opérationnels, tels que la Création / reprise d'entreprises, le Tourisme, ...
- L' élu représentant la CCIR au sein de Normandie Capital est Gilles Treuil, Président de la CCIR.
- La somme de 100K€ n'aurait que peu d'incidences sur les marges de manœuvre financière de la CCIN.

Au vu de ces éléments, la CCI Normandie ne souhaite pas céder les parts détenues dans la société Normandie Capital.

2) Actions de soutien à l'exportation (pages 2, 30 à 33)

a) L'impact « limité » de la crise sanitaire

La crise sanitaire a affecté l'activité du service international de la CCIR en 2020, les entreprises ayant ralenti leur prospection des marchés étrangers.

Le plan de relance national (et en particulier les chèques relance export déployés à compter du 2e semestre 2020 couvrant jusqu'à 50% des dépenses d'accompagnement) complété de mesures additionnelles de soutien de la région Normandie est venu atténuer ce ralentissement en incitant les entreprises à poursuivre leur développement à l'international.

L'activité des Formalités Internationales est bien sensible au ralentissement de l'activité économique comme en témoigne la baisse de 9% du nombre des formalités traitées en 2020 :

- 63 429 formalités en 2020 contre 69 694 en 2019,
- Chute de 68% du nombre des carnets ATA en 2020.

Autre exemple : en 2020 le nombre d'entreprise préparées par la TFE a baissé de 7% (155 entreprises préparées contre 167 en 2019) et la contraction est de 11% pour les entreprises projetées à l'international (100 entreprises projetées en 2020 contre 112 en 2019).

b) « Les prestations de Business France correspondraient mieux aux besoins des entreprises » (que les prestations de la CCIR)

En période de crise, nous avons pu constater que les entreprises en quête de chiffres d'affaires additionnels sur les marchés étrangers ont priorisé des prestations de projection (missions de prospection, rencontre avec des acheteurs locaux) réalisées globalement par Business France, afin de compenser des pertes d'activité sur des marchés étrangers fermés et moins réceptifs.

Pour autant, les prestations de la CCIR destinées à mieux préparer les entreprises à l'international restent essentielles (audit export, conseil réglementaire, formation à l'international, ciblage des marchés prioritaires, coaching...). Une bonne préparation des entreprises (assurée essentiellement par les CCI) à l'international est un prérequis essentiel pour assurer ensuite une projection réussie sur les marchés étrangers et la génération de courant d'affaires.

c) « Caractère relativement déséquilibré de l'intérêt du "guichet unique" au détriment de la chambre de région »

Une réflexion a bien été engagée à l'échelle nationale entre CCI France et Business France sur le sujet. Un accord stratégique (2022-2024) entre CCI France et Business France a été signé le 14/12/2021, confirmant et précisant les termes de l'alliance des deux organisations au cœur de la Team France Export.

Concernant le partage de revenus entre les deux organisations : un montant forfaitaire versé par Business France à CCI France d'un montant de 766 755 € a été approuvé le 16 mars 2022 par le Conseil d'Administration de Business France en présence de ses tutelles, puis entériné le même jour par une convention bipartite signée par le Directeur Général de Business France et le Président de CCI France. Le Comité Directeur de CCI France réuni à Paris le 10 mai 2022 a ensuite approuvé ce montant.

Dans ce cadre, et à la suite d'une répartition déclinée dans chacune des régions en fonction de la contribution en 2021 au Chiffre d'Affaires de Business France et aux nouvelles entreprises recruteuses de VIE, un montant de 39 602 € a été attribué à la CCI de Normandie.

d) "L'établissement public aurait en conséquence intérêt, indépendamment des indicateurs spécifiques au dispositif TFE à mettre en place un suivi et une évaluation de ses actions de soutien à l'exportation"

Au-delà des objectifs de la Team France Export suivis en temps réel (monitoring « Power BI » de notre GRC OneTeam), les 3 autres pôles du service international de la CCI de Normandie (Réglementation européenne - hotline réglementaire ; Marketing et promotion de l'offre ; Formation et Formalités) disposent d'indicateurs qui ont été revus et précisés en 2022 dans le cadre des entretiens RH au 1^{er} trimestre 2022 avec l'ensemble des collaborateurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Gilles TREUIL



Président

Site de Caen
1 rue René Cassin – Saint-Contest – BP 20110
14652 Carpiquet Cedex
T. 02 31 54 40 40

Site de Rouen
4 passage de la Luciline – Bâtiment A
CS 41803 – 76042 Rouen Cedex 1
T. 02 35 88 44 42

www.normandie.cci.fr

Site du Havre
181 quai Frissard – BP 1410
76067 Le Havre Cedex
T. 02 35 55 26 00



Rouen le 16/04/04

CCI DE FECAMP
Denis HERVIEUX
8, rue Bailly
BP 126
76403 FECAMP cedex

Objet : réponse à votre télécopie du 07/04/04
Normandie Caution

Monsieur,

La liquidation de « NORMANDIE CAUTION » est à rapprocher de la capitalisation de « NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT ».

Par décisions prises en bureau les 19 mai et 16 juin 2000, il avait été décidé que les CCI de Haute et Basse Normandie participeraient au capital de « NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT » en réinvestissant, entre autre, les montants reçus de la liquidation de « NORMANDIE CAUTION ».

Pour ce faire, un courrier type avait été adressé aux Présidents concernés leur demandant de se désister du bénéfice du boni de liquidation de « NORMANDIE CAUTION » au profit de la CCI de Haute Normandie.

Ce courrier vous a été adressé.

Le 29 septembre 2000, à votre demande, une télécopie des décisions prises en bureau les 19 mai et 16 juin 2000 vous a également été adressée (émetteur MF DALLET, destinataire M. MICHON – Directeur Général).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard GOUDIN

Directeur Général

P.J. copie d'un courrier type
Copie du fax adressé le 29 septembre 2000

Je, soussigné Claude GROSS, Président de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE du Havre, déclare :

- Me désister du bénéfice du boni de liquidation de la société « NORMANDIE CAUTION » au profit de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Haute-Normandie,
- Par conséquent, renoncer au reversement de la quote-part revenant à la CCI du Havre, à hauteur de sa contribution.

Ce désistement est effectué sous la condition que la somme ainsi laissée à disposition de la CCI Haute-Normandie soit réinvestie par celle-ci, en intégralité, dans le capital social de la « SA NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT », par souscription au dit capital.

Fait à, le



Claude GROSS
Président

Je, soussigné Michel VAURIN, Président de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE de Bolbec, déclare :

- Me désister du bénéfice du boni de liquidation de la société « NORMANDIE CAUTION » au profit de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Haute-Normandie,
- Par conséquent, renoncer au reversement de la quote-part revenant à la CCI de Bolbec, à hauteur de sa contribution.

Ce désistement est effectué sous la condition que la somme ainsi laissée à disposition de la CRCI Haute-Normandie soit réinvestie par celle-ci, en intégralité, dans le capital social de la « SA NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT », par souscription au dit capital.

Fait à, le



Michel VAURIN
Président

Je, soussigné Claude ADAM, Président de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE du Tréport, déclare :

- Me désister du bénéfice du boni de liquidation de la société « NORMANDIE CAUTION » au profit de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Haute-Normandie,
- Par conséquent, renoncer au reversement de la quote-part revenant à la CCI du Tréport, à hauteur de sa contribution.

Ce désistement est effectué sous la condition que la somme ainsi laissée à disposition de la CRCI Haute-Normandie soit réinvestie par celle-ci, en intégralité, dans le capital social de la « SA NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT », par souscription au dit capital.

Fait à *Le Tréport*, le

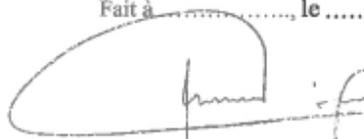

Claude ADAM
Président

Je, soussigné Christian HERAIL, Président de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE de Rouen, déclare :

- Me désister du bénéfice du boni de liquidation de la société « NORMANDIE CAUTION » au profit de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Haute-Normandie,
- Par conséquent, renoncer au reversement de la quote-part revenant à la CCI de Rouen, à hauteur de sa contribution.

Ce désistement est effectué sous la condition que la somme ainsi laissée à disposition de la CRCI Haute-Normandie soit réinvestie par celle-ci, en intégralité, dans le capital social de la « SA NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT », par souscription au dit capital.

Fait à, le



Christian HERAIL
Président

Je, soussigné Dominique BRUYANT, Président de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE d'Elbeuf, déclare :

- Me désister du bénéfice du boni de liquidation de la société « NORMANDIE CAUTION » au profit de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Haute-Normandie,
- Par conséquent, renoncer au reversement de la quote-part revenant à la CCI d'Elbeuf, à hauteur de sa contribution.

Ce désistement est effectué sous la condition que la somme ainsi laissée à disposition de la CRCI Haute-Normandie soit réinvestie par celle-ci, en intégralité, dans le capital social de la « SA NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT », par souscription au dit capital.



Fait à Elbeuf....., le 19/09/00

Dominique BRUYANT
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "D. Bruyant", written over the printed name and title.

Je, soussigné Edouard LABELLE, Président de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE de l'Eure, déclare :

- Me désister du bénéfice du boni de liquidation de la société « NORMANDIE CAUTION » au profit de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Haute-Normandie,
- Par conséquent, renoncer au reversement de la quote-part revenant à la CCI de l'Eure, à hauteur de sa contribution.

Ce désistement est effectué sous la condition que la somme ainsi laissée à disposition de la CRCI Haute-Normandie soit réinvestie par celle-ci, en intégralité, dans le capital social de la « SA NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT », par souscription au dit capital.

Fait à Rouen, le 18 septembre 2013



Edouard LABELLE
Président